



Communiqué important

Le conseil de Faculté s'est réuni ce jour (22/03/2021) en session extraordinaire afin de discuter et définir les modalités d'enseignement de la session de printemps.

Après un débat exhaustif, il est apparu que la situation particulière que vit notre établissement, en l'occurrence l'occupation par les étudiants des espaces sans respect des mesures sanitaires dictées par la situation liée à la pandémie, est propice à l'émergence de foyers épidémiques potentiels.

Tenant compte de cela, le Conseil de Faculté a décidé que l'enseignement aura lieu à distance pour tous les niveaux de la licence fondamentale. Le retour à un enseignement en présentiel sera tributaire de l'évolution de cette situation.

Le Conseil de Faculté, s'appuyant sur l'expérience positive de la session d'automne en termes d'enseignement en ligne, recommande vivement l'utilisation des supports pédagogiques mis à disposition pour un apprentissage dans les meilleures conditions.



Pour le Conseil